



RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Basketball scolaire Division 2

Mise à jour juillet 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. Règlements en vigueur	2
2. Identification des catégories.....	2
3. Sections	2
4. Surclassement.....	2
5. Composition de l'équipe	2
6. Admissibilité.....	2
7. Classement	3
8. Éliminatoires	4
9. Déroulement des parties	4
10. Ballons recommandés	5
11. Uniformes.....	6
12. Délits ets anctions	6
13. VIDSWAP.....	7
14. Ligne de trois (3) points.....	8
15. Récompenses.....	8
16. Transfert	9
Annexe 1 – Formules de compétition	10
Annexe 2 - Formules des éliminatoires	10

1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

- 1.1 Les règlements de jeu officiels sont ceux de Basketball Québec.
- 1.2 Les présents règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.
- 1.3 Les règlements du secteur scolaire du RSEQ doivent également être respectés.

2. IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

- Benjamin : 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2012
- Cadet : 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010
- Juvenile : 1^{er} juillet 2006 au 30 septembre 2009

3. SECTIONS

- Féminine : équipe formée de filles seulement
- Masculine : équipe formée de garçons seulement

4. SURCLASSEMENT

- 4.1 Un joueur évoluant dans une équipe d'une ligue provinciale peut jouer pour une équipe de catégorie supérieure de la ligue de basketball du même programme jusqu'à concurrence de 50% des matchs dans une équipe autre que son équipe d'origine pour l'ensemble de la saison. Au-delà de 50%, il sera transféré automatiquement vers la catégorie supérieure.
- 4.2 Un joueur évoluant dans une équipe D2 peut jouer dans une équipe D1 jusqu'à concurrence de 50% des matchs de l'équipe dans la division supérieure. Au-delà de 50%, il sera transféré automatiquement vers cette dernière.

5. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

	Dans S1	Par partie
Élèves-athlètes	Max 20 (incluant les joueurs de réserve)	Max 15
Personnel d'encadrement	Min 1 / max 7	Min 1 / max 7

- 5.1 L'équipe d'encadrement peut être constituée d'un entraîneur en chef, un entraîneur adjoint et d'au maximum cinq (5) accompagnateurs ayant des responsabilités spéciales tels que : gérant, physiothérapeute, statisticien, etc.

Ces derniers doivent rester assis au banc d'équipe.

6. ADMISSIBILITÉ

- 6.1 Toute inscription d'élève-athlète doit être effectuée dans l'équipe sur S1.
- 6.2 Tout ajout doit être inscrit avant l'heure prévue de la partie du joueur concerné.
- 6.3 Toute modification à l'alignement (ajout ou retrait) doit être effectuée au plus tard le 31 janvier.
- 6.4 Tout joueur inscrit hors délai sera considéré comme inadmissible.
- 6.5 L'élève-athlète de catégorie d'âge benjamin ou cadet est éligible à jouer des parties de saison régulière en cadet ou juvénile, et ce, même après la date d'échéance pour les ajouts élève-athlètes.

Tout élève-athlète utilisé en surclassement doit être inscrit comme joueur de réserve.

6.6 Participation

6.6.1 Une participation correspond à l'inscription du nom sur la feuille de match.

6.6.2 Les participations sont comptabilisées lorsqu'une partie est déclarée forfait.

6.6.3 Les parties de suspension comptent dans les participations.

7. CLASSEMENT

7.1 Égalité au classement

En cas d'égalité au classement (même nombre de points), les principes et étapes du bris d'égalité sont les suivants :

- Lors d'une égalité impliquant plus de 2 équipes, dès qu'une ou des équipes sont discriminées/départagées vers le haut ou vers le bas, les étapes du bris sont reprises du début avec le ou les groupes d'équipes demeurant à égalité;
- Dans tous les calculs impliquant les points pour et/ou les points contre, on ne considère pas les parties perdues ou gagnées par forfait.
- Une équipe qui perd par forfait se retrouve à la fin des équipes à égalité.

7.1.1 Règles de bris d'égalité :

1. Points au classement général
2. Le pourcentage de victoire au total des parties de la saison;
3. Le pourcentage de victoire au total des parties impliquant les équipes à égalité;
4. Le ratio de points pour/points contre au total des parties impliquant les équipes à égalité;
5. La plus petite moyenne de points contre par partie au total des parties de la saison;
6. Le ratio de points pour/points contre au total des parties de la saison;
7. Le pourcentage de victoire contre l'équipe la mieux classée qui n'est pas impliquée dans l'égalité. Si l'égalité persiste, on refait le même processus avec la 2^e équipe la mieux classée et ainsi de suite;
8. Le ratio de points pour/points contre face à l'équipe la mieux classée qui n'est pas impliquée dans l'égalité. Si l'égalité persiste, on refait le même processus avec la 2^e équipe la mieux classée et ainsi de suite.
9. Lorsque possible, entente entre les deux équipes pour tenir une partie de barrage.
10. Tirage au sort

7.2 Statistiques

Une partie déclarée forfait ne doit pas affecter la moyenne des statistiques individuelles.

8. ÉLIMINATOIRES

8.1 Admissibilité des élèves-athlètes

- 8.1.1 Les élèves-athlètes devront avoir participé à au moins cinquante pour cent (50%) des parties de la saison régulière dans la catégorie visée.

NOTE: Dans le travail du calcul, toute fraction de .5 et plus ajoute une partie pour être admissible.

- 8.1.2 Sur présentation du certificat médical, l'élève-athlète absent pour cause de blessure ou maladie peut participer aux éliminatoires pourvu que le nombre de parties auxquelles il a participé, additionné au nombre de parties pour lesquelles il a été absent, respecte l'article 8.1.1.

Le certificat médical doit préciser la nature de la blessure ou maladie et la durée de l'inactivité nécessaire pour la guérison.

Le délégué a la responsabilité de transmettre la preuve médicale au coordonnateur de la ligue au plus tard le **premier mardi** suivant la fin de la saison régulière.

8.2 Format des éliminatoires

- 8.2.1 Le format des éliminatoires de la saison est déterminé lors du comité de ligue.

- 8.2.2 Points au classement
Victoire: 2 points
Défaite: 0 point
Victoire par forfait: 2 points (20-0)

8.3 Le fonds d'urgence

- 8.3.1 Un fonds d'urgence de 4 000\$ sera prévu dans le budget annuel.
- 8.3.2 Le surplus financier de la ligue sera affecté au fonds d'urgence, à concurrence de 4 000 \$.
- 8.3.3 Une équipe voyageant plus de 500 km (aller simple) pour un match de série peut soumettre une demande de remboursement à la hauteur de 1\$/km pour le trajet *aller*, uniquement utilisé pour le transport.
- 8.3.4 Si les demandes dépassent 4 000\$, la répartition sera faite au prorata des km demandés.

9. DÉROULEMENT DES PARTIES

9.1 Durée de parties

Catégories	Temp de jeu (chronométré)		Pause	
	Partie	Prolongation	Mi-temps	Entre les quarts
Benjamin	4x10	5 min	Max 10 min	2 min
Cadet	4x10	5 min	Max 10 min	2 min
Juvenile	4x10	5 min	Max 10 min	2 min

- 9.2 L'institution hôte doit voir à ce que le terrain soit disponible trente (30) minutes avant le début de la partie.
- 9.3 **L'équipe hôte doit fournir deux (2) vestiaires fermés distincts; l'un à l'équipe visiteuse et l'autre aux officiels de la partie.**
- 9.4 Les prolongations sont entrecoupées jusqu'à ce qu'il y ait bris d'égalité.

9.5 Délai

Un délai de quinze (15) minutes après l'heure qui avait été prévu pour le début de la partie sera accordé à une équipe pour qu'elle se présente sur le terrain. Passé ce délai l'équipe absente perdra par forfait.

L'équipe fautive est celle ne pouvant présenter cinq (5) élèves-athlètes habillés sur le terrain dans les délais prévus, et qui n'a pas pris les moyens d'avertir de son retard.

Lorsqu'on aura été prévenu de l'arrivée tardive d'une équipe, et ce, pour cause majeure, l'équipe en retard, lorsque possible, aura une (1) heure pour se présenter sur le terrain. Dès son arrivée, l'équipe aura droit à quinze (15) minutes de réchauffement.

9.6 Officiels mineurs

L'équipe hôte doit fournir les officiels mineurs suivants :

Marqueur :	1
Chronométreur :	1
Opérateur 24 sec. :	1

9.7 À l'exception du juvénile **et du cadet**, le principe de défensive individuelle « homme à homme » sera appliqué.

Lien Basketball QC à venir

9.8 Sauf en situation de match, les "DUNKS" seront interdits sous peine de sanction.

9.9 Dix (10) minutes avant le début de la partie, l'équipe hôte est la première à identifier ses cinq (5) élèves-athlètes partants.

9.10 Procédures d'après match

Responsabilités de l'équipe HÔTE	Délai
1) Inscription des résultats dans S1	La journée de la partie, avant minuit
2) Transmission de la feuille de match dans S1 3) Feuille de statistiques Seuls les documents PDF sont acceptés	Au plus tard 48h après la partie Vendredi : au plus tard le lundi 12h suivant la partie
4) Rapport d'officiels	Lorsqu'un rapport d'arbitre ou tout autre commentaire est écrit au verso de la feuille de partie, celui-ci doit être envoyé au commissaire avant midi le lendemain de la partie Vendredi et samedi : au plus tard le lundi 12h suivant la partie
Sanctions	50\$ par jour de retard (selon les règlements de secteur)

10. BALLONS RECOMMANDÉS

Ballons	BENJAMIN		CADET		JUVÉNILÉ	
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Baden Perfection Elite BX6E	✓	✓	✓		✓	
Baden Perfection Elite BX7E				✓		✓

L'équipe hôte fournit les ballons pour les deux équipes (échauffement et partie).

11. UNIFORMES

11.1 Chaque équipe doit disposer d'un uniforme foncé et d'un uniforme pâle.

11.2 Saison régulière

L'uniforme pâle devra être endossé par l'équipe receveuse et l'uniforme foncé devra être endossé par l'équipe visiteuse.

À défaut de s'y conformer, l'équipe fautive devra endosser les uniformes qui lui seront prêtés par l'équipe hôte.

11.3 Championnats

Lors des finales provinciales, les équipes doivent apporter deux (2) séries d'uniformes; une série foncée et une série pâle.

L'équipe ayant la meilleure fiche sera considérée comme « receveur ».

12. DÉLITS ET SANCTIONS

12.1 Fautes techniques, fautes disqualifiantes et fautes antisportives

Les fautes techniques directes, les fautes disqualifiantes et les fautes antisportives sont compilées distinctivement et des sanctions sont appliquées de la façon suivante :

Fautes techniques directes :

3^e faute technique : 1 partie automatique de suspension;
4^e faute technique : 2 parties automatiques de suspension;
Plus de 4 fautes techniques: Suspension pour le reste de la saison.

Fautes techniques indirectes (banc + entraîneur adjoint) :

Le cumul de **trois (3)** fautes techniques indirectes sera équivalent à une faute technique directe pour l'entraîneur en chef.

Fautes disqualifiantes :

1^{ère} faute disqualifiante : 1 partie automatique de suspension;
2^e faute disqualifiante : 3 parties automatiques de suspension;
Plus de 2 fautes disqualifiantes: Suspension pour le reste de la saison.

Fautes antisportives :

3^e et 4^e faute antisportive : 1 partie automatique de suspension;
5^e et 6^e faute antisportive : 2 parties automatiques de suspension;
Plus de 6 fautes antisportives: Suspension pour le reste de la saison.

Note : Lorsque la feuille de partie n'indique pas si la faute technique est directe ou indirecte, la faute technique est réputée être directe.

L'équipe fautive est responsable d'appliquer les sanctions en lien avec le cumul de fautes (en attendant l'avis de sanction du coordonnateur de la ligue).

12.2 Suspensions

Vous réferez aux articles de règlement présent dans la réglementation du secteur scolaire en lien avec les expulsions, suspension et exclusion.

12.3 Expulsion

Lors de l'expulsion d'un entraîneur ou d'un élève-athlète, l'équipe hôte doit envoyer par courriel la feuille de partie et le rapport de l'arbitre à l'endos de ladite feuille de partie au commissaire de la ligue dans les vingt-quatre (24) heures ouvrables suivant la partie.

12.4 Absence d'une équipe

Toute institution a le devoir de se présenter aux parties prévues à l'horaire. Les absences seront sujettes aux sanctions prévues dans la réglementation du secteur scolaire :

- Une amende de 1 000\$;
- Payer les frais d'arbitrage (le cas échéant);
- Payer les frais de l'équipe adverse ou du comité organisateur (le cas échéant);
- Perdre la partie par forfait.

Ainsi que la sanction suivante :

- Perte de 2 points au classement général.

Cependant, des exceptions peuvent être faites pour des raisons incontrôlables telles que tempêtes, accidents ou toute autre circonstance atténuante au jugement du commissaire.

12.5 Désistement de l'organisation du championnat ou d'un tournoi

Toute institution qui sera reconnue coupable de démission de l'organisation du championnat ou d'un tournoi, après avoir été choisie pour l'organiser sera sujette à payer une amende de 100\$.

13. VIDSWAP

13.1 L'équipe hôte est tenue de filmer la partie et de rendre la vidéo disponible sur VIDSWAP dans un délai maximal de 24 heures suivant la partie.

13.2 Le non-respect de ce délai entraîne les sanctions suivantes :

50\$ pour le 1^{er} jour de retard

100\$ pour le 2^e jour de retard

200\$ pour le 3^e jour de retard (amende maximale)

13.3 Captation vidéo

Il est **obligatoire** de filmer le match **selon les critères suivants (en fonction des installations) :**

- Au centre du terrain;
- Du côté spectateur afin de voir le pointage (selon l'emplacement du tableau de marque);
- En plongée (niveau sol à éviter);
- Avec une caméra stable;
- En qualité haute définition;
- Avec vue sur demi-terrain.

13.4 Il est obligatoire pour chaque équipe de prendre le forfait Vidswap avec statistiques.

14. LIGNE DE TROIS (3) POINTS

Le règlement concernant la ligne de trois (3) points de Basketball Québec sera en application.

[Lien Basketball QC à venir](#)

15. RÉCOMPENSES

15.1 Bannières saison régulière

Une bannière permanente (38"x 60") sera remise **par section**, à l'équipe qui terminera première au calendrier régulier, et ce pour les catégories suivantes :

Benjamin féminin Division 2
Benjamin masculin Division 2
Cadet féminin Division 2
Cadet masculin Division 2
Juvenile féminin Division 2
Juvenile masculin Division 2

15.2 Bannières championnat provincial

Une bannière permanente (46"x 72") sera remise à l'équipe championne de la finale, et ce pour les catégories suivantes :

Benjamin féminin Division 2
Benjamin masculin Division 2
Cadet féminin Division 2
Cadet masculin Division 2
Juvenile féminin Division 2
Juvenile masculin Division 2

15.3 Médailles

Des médailles seront remises à chacun des membres des équipes qui se seront respectivement classées:

Première	médaille d'or
Deuxième	médaille d'argent
Troisième	médaille de bronze

15.4 Récompenses

Benjamin, cadet et juvénile féminin et masculin :

Des fanions seront remis aux élèves-athlètes de l'équipe d'étoiles de la ligue (sélection de 5 joueurs par section) et à l'élève-athlète par excellence (*une seule sélection d'élève-athlète par excellence pour toutes les sections*).

L'élève-athlète par excellence fait partie automatiquement de l'équipe d'étoiles et recevra également un fanion.

L'élève-athlète défensif par excellence recevra également un fanion.

15.4.1 Remise de prix

Le comité organisateur du championnat provincial scolaire benjamin division 2 est tenu d'organiser une remise de prix pour les récompenses de la saison.

Les comités organisateurs des championnats provinciaux scolaires cadet et juvénile division 2 sont tenus d'organiser une remise de prix ou banquet pour les récompenses de la saison.

15.5 Certificat d'élève-athlète académique

Chaque équipe mettra en nomination un·e élève-athlète qui recevra un certificat « Élève-athlète académique par excellence » le distinguant par la qualité de ses résultats académiques.

15.6 Certificat éthique sportive

Les membres de la ligue voteront pour l'équipe « Éthique sportive par excellence ». Un certificat « Éthique sportive par excellence » sera remis à l'équipe de l'année par section, de chaque catégorie/sexe, qui se sera distinguée sur le plan de l'éthique sportive.

15.7 Certificat entraîneur

Les membres de la ligue voteront pour l'entraîneur par excellence. Un certificat "Entraîneur par excellence » sera remis à l'entraîneur de l'année par section, de chaque catégorie/sexe.

15.8 Certificat persévérance académique et sportive

Les membres pourront soumettre une candidature d'un·e élève-athlète de 5^e secondaire pour leur persévérance académique et sportive. Un certificat « Persévérance académique et sportive » sera remis à un élève-athlète terminant son 5^e secondaire évoluant en juvénile féminin et juvénile masculin.

15.9 Bris d'égalité lors des votes pour les honneurs individuels ou collectifs

En cas d'égalité au lors des votes pour les honneurs individuel ou collectif, les principes et étapes du bris d'égalité sont les suivants :

1. L'équipe, l'élève-athlète ou l'entraîneur qui reçoit le plus de votes au total ;
2. L'équipe, l'élève-athlète ou l'entraîneur qui reçoit le plus de votes de première position;
3. L'équipe, l'élève-athlète ou l'entraîneur qui reçoit le plus de votes de deuxième position;
4. L'équipe, l'élève-athlète ou l'entraîneur qui reçoit le plus de votes de troisième position;
5. L'équipe, l'élève-athlète ou l'entraîneur qui reçoit le plus de votes de quatrième position;
6. L'équipe, l'élève-athlète ou l'entraîneur qui reçoit le plus de votes de cinquième position;
7. L'équipe, l'élève-athlète ou l'entraîneur qui reçoit le plus de votes de sixième position;
8. L'équipe, l'élève-athlète ou l'entraîneur qui reçoit le plus de votes de septième position;
9. L'équipe, l'élève-athlète ou l'entraîneur qui reçoit le plus de votes de huitième position.

16. TRANSFERT

Limite

16.1 Chaque programme a l'obligation de déclarer tous les transferts.

En cadet et en juvénile :

Une limite de deux (2) transferts provenant d'une équipe des ligues provinciales D1 ou D2 de basketball est permise par équipe.

Hors de la situation mentionnée ci-dessus, aucune limite de transfert ne s'applique.

Catégorie d'âge	Limite D1-D2
Benjamin	Aucune
Cadet	Max 2/équipe
Juvenile	Max 2/équipe

Lorsqu'un transfert provient d'une équipe des ligues provinciales D1 ou D2, les deux institutions devront signer le formulaire de libération.

ANNEXE 1 – FORMULES DE COMPÉTITION

CATÉGORIE	FORMULE DE COMPÉTITION	NOMBRE DE PARTIES
Benjamin féminin	Double rotation intra-ligue + simple rotation inter-ligue	A : 14 B : 15
Benjamin masculin	Rotation simple	11
Cadet féminin	Double rotation intra-ligue + simple rotation inter-ligue	A : 15 B : 14
Cadet masculin	Double rotation intra-ligue	14
Juvenile féminin	Double rotation intra-section + simple rotation inter-section	13
Juvenile masculin	Double rotation intra-ligue par section	A : 20 B : 16

ANNEXE 2 - FORMULES DES ÉLIMINATOIRES

CATÉGORIE	NOMBRE D'ÉQUIPES	BARRAGES	RECLASSEMENT
Benjamin féminin	10 qualifiés	7 vs 10 – 8 vs 9	Sans reclassement
Benjamin masculin	12 qualifiés	5 à 12 en 1/8 de finale	Sans reclassement
Cadet féminin	10 qualifiés	Top 3 de chaque section bye. Barrage 4A vs 5B / 4B vs 5A.	Sans reclassement
Cadet masculin	16 qualifiés	1A vs 8A - 2A vs 7A - 3A vs 6A - 4A vs 5A 1B vs 8B - 2B vs 7B - 3B vs 6B - 4B vs 5B	Sans reclassement
Juvenile féminin	16 qualifiés	1A vs 8A - 2A vs 7A - 3A vs 6A - 4A vs 5A 1B vs 8B - 2B vs 7B - 3B vs 6B - 4B vs 5B	Sans reclassement
Juvenile masculin	12 qualifiés	Top 2 de chaque section bye. 3A vs 6A - 4A vs 5A / 3B vs 6B - 4B vs 5B	Sans reclassement